



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 19 du 15 Juin 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M.-BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat R1/R2/D2

AFFAIRE N°184 Ren A.D.G.H.A.—J.P.A.A. S/G D2 du 30/05/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Disqualification du joueur FERSSI. A . N° 0107 du club A.D.G.H.A pour agression envers officiel.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de (02) années ferme au joueur FERSSI Abdelhadi N° Lic 0107 du club A.D.G.H.A.
- ☞ .Il est infligé une amende de 15.000 DA au club A.D.G.H.A.

AFFAIRE N°185: Ren D.R.C.O.. – O.M.S.B.A. S/G R1 30/05/2014

- ☞ Vu la feuille de match & rapport des arbitres signalants :
- ☞ Disqualification du joueur ALLIOUA . H N° Lic 267 du club D.R.C.O. pour agression envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur ABBES .K N° Lic 438 du club O.M.S.B.A. pour agression envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur GHAZI .Z N° Lic 448 du club O.M.S.B.A. pour attitude anti sportive.
- ☞ Vu les réserves par évocation formulées par le club O.M.S.B.A. concernant la participation du joueur ALLIOUA .H N° Lic 267 du club D.R.C.O. (sous l'effet d'une suspension).
- ☞ Vu le paiement des droits des réserves.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de (02) années ferme au joueur ALLIOUA .H n N° Lic 267 du club D.R.C.O.
- ☞ est infligé une amende de 15.000 DA au club D.R.C.O.
- ☞ IL est infligé une suspension de 02 années ferme au joueur ABBES .K. N° Lic 438 du club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende 15.000 DA au club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur GHAZI . Z N° Lic 448 du club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club O.M.S.B.A.
- ☞ Réserves recevables dans la forme et irrecevables dans le fond (le joueur ALLIOUA .H N° Lic 267 du club D.R.C.O. ayant purgé la totalité de la suspension).

AFFAIRE N°186 : Ren : M.C.S.– C.R.T. S/G R1 30/05/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Absence du staff technique et administrative du club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 20.000 DA au club C.R.T.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N187: Ren : A.S.W.S.B.A. – H.B.C.G.. S/G R1 du 30/05/2014

- ✧ Vu la feuille de match signalant:
- ✧ Mauvais comportement du joueur YABEDRI. A N° Lic 540 du club H.B.C.G.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✧ Est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur YABEDRI .A. N° Lic 540 du club H.B.C.G.
- ✧ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club H.B.C.G.

AFFAIRE N°188 Ren O.Mohammadia – E.S.O.F.. S/G D2 du 06/06/2014

- ✧ Vu la feuille de match signalant:
- ✧ Disqualification du joueur BOUDJELA .M N° Lic 374 du club O.Mohammadia. pour geste anti sportif envers adversaire.
- ✧ Disqualification du joueur MOSTEFA DELLA .O N° Lic 126 du club E.S.O.F. pour geste anti sportif envers adversaire.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✧ Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur BOUDJELA .M N° Lic 374 du club O.Mohammadia.
- ✧ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club O.Mohammadia.
- ✧ Il est infligé une suspension de (.02) matchs ferme au joueur MOSTEFA DELLA O. N° Lic 126 du club E.S.O.F. .
- ✧ Il est infligé une amende 2.500 DA au club E.S.O.F. .

AFFAIRE N°189: Ren : M.C.O.T. –A.S.M.N.. U.21 challenge national du 07/06/2014

- ✧ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalants :
- ✧ Disqualification du joueur BELHAMIDI .M N° Lic 072 du club A.S.M.N.. pour geste anti sportif public.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✧ Il est infligé une suspension de(04) matchs ferme au joueur BELHAMIDI .M N° Lic 072 du club A.S.M.N.
- ✧ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club A.S.M.N..

***TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU 22 JUIN 2014***

**Secrétaire de Séance
SARDI .M.**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.**